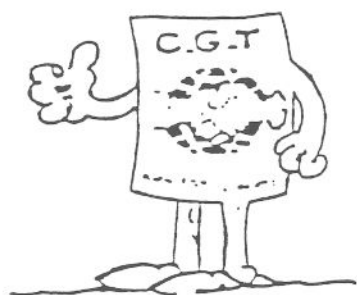


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

Supplément au N° 1

Mardi 10 janvier 1989

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

*Spécial
INSERM.*

AUX MILITANTS INSERM
AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }



SOMMAIRE

Page 2

Y-a-t'il des problèmes d'implantation ?

Page 3-4

Déclassement en hausse = déjà 650 sur 2600
selon l'indice INSERM.

Page 5 à 11

Conseil d'Administration de l'INSERM
du 12 octobre 1988.

Page 12-13

Communiqué des Sections Locales de VILLEJUIF.

Page 14

Cotisations.

Y-A-T'IL DES PROBLEMES D'IMPLANTATION ?

A l'approche du renouvellement des Conseils Consultatifs Régionaux INSERM, vouloir centraliser les informations régionales à différentes implantations INSERM peut paraître paradoxal. Mais il est évident, en comparant la lecture du bilan de 4 ans de fonctionnement des CSCRI avec les difficultés évoquées deci-delà par les militants, que bon nombre de problèmes sont occultés. C'est pourquoi, sans vouloir faire un unième questionnaire, il est nécessaire d'avoir une vision plus complète des multiples évolutions de l'INSERM au plan local. En effet, de nombreux regroupements sont concoctés dans différents domaines de recherche. Les fédérations, tant de fois prônées, marquent le pas (une des trois fédérations existante, St Louis, ne fonctionne pas). Par contre, les instituts sont en vogue. Une discussion récente du bureau INSERM, sur ces différents modes de regroupement de moyens, de collaboration, avantages et inconvénients de ces types de structure, a eu lieu : les cas de Cochin et de Lyon dans les neurosciences ont été évoqués ; mais d'autres exemples existent et doivent compléter la réflexion. Ce qui pourrait constituer une bonne préparation de l'élection des nouveaux CSCRI.

Voici donc les questions que nous posons à tous nos adhérents (qui ne sont pas obligés d'avoir de graves problèmes dans tous ces domaines !). Les réponses individuelles seront bien accueillies, mais en cette période de réunions de remises de cartes 89 (pour remplir son talon), des réponses collectives pourraient être rédigées à cette occasion :

- Y-a-t'il dans votre unité (ou sur le site d'implantation de votre unité) des évolutions envisagées : projet de création d'institut ou de fédération ?
- Y-a-t'il des actions, des projets ou des possibilités de collaboration recherche/industrie (ou autres) qui posent problèmes ?
- Quels sont les problèmes immobiliers qui se posent ?
- Equipements lourds ou mi-lourds ?
- Quels sont les problèmes d'environnement social ?
 - cantine
 - CLAS
- Autres problèmes ?

C'est grâce à vos réponses que nous serons à même de mieux appréhender les problèmes locaux, de faire circuler l'information et d'impulser des campagnes dynamiques pour l'élection de nos représentants dans les CSCRI.

DECLASSEMENT EN HAUSSE = DEJA 650 SUR 2600 SELON L'INDICE INSERM

Le déclassement des ITA dans les organismes de recherche est aujourd'hui reconnu par tout le monde. Il y a 10 ans, sauf pour les ITA qui les vivaient quotidiennement, les symptômes de ce mal chronique étaient niés malgré les efforts constants du SNTRS-CGT. Des années de lutte, le recensement de 82, l'excellent niveau des candidats examinés aux concours ont contraint la Communauté Scientifique, la Direction et les Ministères à se rendre à l'évidence.

Quoi de neuf aujourd'hui ?

- L'Assemblée Nationale est contrainte de voter des transformations d'emplois supplémentaires au moment d'examiner le budget de la Recherche.
- Le Conseil d'Administration de l'INSERM reconnaît que plus de 25% des ITA sont déclassés (soit 652, mais la réalité est probablement au delà).
- Le Directeur Général s'engage à faire 200 promotions pour 1989 (180 au concours interne + 20 par la CAP au choix)

Alors tant mieux, même si ce n'est pas encore suffisant. Mais il faut rendre à César ce qui est à César :

- ... Les moyens débloqués d'abord : alors, quand on veut, on peut ?!
c'est donc bien une question de choix ; et ceux qui sont à l'origine du changement de choix, ce sont bien les ITA et leurs organisations syndicales.
- ... Et puis s'il y a 200 promotions possibles, c'est parce que les personnels sont déclassés. Ce sont donc eux qui doivent en bénéficier.

Pour cela, ne recommençons pas les erreurs passées :

- * le concours interne n'est pas adapté à la résorption du déclassement. Pourquoi pas une Commission Paritaire de reclassement -type ancienne Commisison de Dérogation- travaillant sur des critères homogènes, sur une évaluation dans le contexte professionnel et dressant des listes durables.
- * toutes les règles administratives qui opèrent déjà un premier tri sur l'âge ou l'ancienneté dans le grade, ne sont pas tolérables. Ce n'est pas sur des critères pareils qu'on évalue les priorités au reclassement, de plus l'ancienneté des ex 2B-2D n'est pas correctement prise en compte.
- * ne rajoutons pas d'erreur non plus, et réservons les promotions INSERM aux ITA de l'INSERM ! Aujourd'hui, il est prévu que les ITA du CNRS, de l'INRA puissent se présenter aux concours internes INSERM.

200 promotions, c'est un début : continuons la mobilisation pour en avoir autant dans les années à venir et contraindre à des engagements pour un véritable plan de reclassement. Les moyens dégagés pour ce reclassement ne doivent pas dispenser d'une revalorisation des carrières et des rémunérations pour l'ensemble du personnel. Faisons en sorte que le reclassement se fasse dans les meilleures conditions. Signons et faisons signer la pétition ci-jointe.

LES SOUSSIGNES ONT PRIS CONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'INSERM D'EFFECTUER 200 CHANGEMENTS DE CORPS EN 1989. C'est un début pour permettre le reclassement des ITA qui, selon la dernière estimation, concerne plus de 25% du personnel, soit 650 ITA.

Des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour poursuivre cet effort jusqu'à résorption du déclassement.

D'ores et déjà les soussignés demandent :

- Des formes adaptées pour effectuer le reclassement. Le concours interne n'est pas la meilleure ; une Commission Paritaire de reclassement devrait permettre de garantir des critères homogènes, une évaluation individuelle dans le contexte professionnel, une estimation objective des agents déclassés.
- La levée de tous les barrages administratifs de type âge, ancienneté qui opèrent de fait un premier tri injuste avant même que les agents puissent être évalués.
- La priorité des promotions INSERM pour les agents INSERM.
- L'ouverture de négociations sur ces questions et un plan de reclassement.
- La revalorisation des carrières et des rémunérations pour l'ensemble des ITA.

NOM Prénom	Unité ou Service	SIGNATURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM
12 octobre 1988

--:--:--

Le Conseil d'Administration de l'INSERM s'est réuni le mercredi 12 octobre à 9 heures au siège de l'INSERM sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rappel des dispositions de la Décision Modificative N° 2 au budget primitif de l'INSERM pour 1988 (réponses à la consultation écrite de la DM N° 2).
- 2 - Examen du projet de Décision Modificative N° 3 au budget primitif de l'INSERM pour 1988.
- 3 - Questions diverses.

N.B. Le Procès-Verbal de la 73ème séance du Conseil d'Administration, qui a eu lieu le 27 juin 1988, sera soumis pour approbation lors du prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le lundi 14 Novembre 1988.

--:--:--

Les points 1 et 2 ont fait l'objet d'une présentation globale par Madame YAKOVLEV, remplaçante de Mr Bonnet, chef du Département des Affaires Economiques et Financières. Il a été demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur le projet de Décision Modificative N° 2 (DM2) au Budget Primitif de 1988. Cette décision portait sur les points suivants :

1. Transfert de 20 millions de francs du chapitre "Soutien de base aux unités de recherche" (0690) au chapitre "Opérations Immobilières" (0696) pour les opérations sur Villejuif, Cochin, Bicêtre, Fer à Moulin, Montpellier, Montrouge, St Antoine, Beaujon, Lariboisière, Salpêtrière, Lille et Lyon.
2. Transfert, à partir de la réserve de crédits de personnel, sur crédits de titre II (enveloppe recherche) de 1,8 Million de Francs afin de permettre l'exécution de la lettre B-2E-87/1948 de la Décision du Budget relative aux primes des personnels permanents administratifs de l'INSERM.
3. Des ajustements de divers chapitres de la 2° section du budget.

Notre syndicat a approuvé ce projet, en protestant néanmoins sur la procédure (consultation écrite).

Le projet de DM2 a recueilli l'approbation de la majorité des voix. Le SNCS a refusé de prendre part au vote.

Il est à noter que le sujet relatif aux primes des administratifs est tabou. Le débat sur ce point n'a pas droit de cité au sein du Conseil. Nous savons déjà que le rattrapage des primes gagnées par la lutte ne sera pas inscrit au budget primitif de 1989 mais sera encore soumis aux aléas des décisions modificatives. En conséquence, le régime indemnitaire des administratifs de l'INSERM n'est pas pleinement reconnu.

2. Projet de décision modificatrice N° 3 (DM3).

L'essentiel des dispositions de cette décision modificative porte sur :

A) L'inscription de recettes nouvelles résultant du décret d'avance N° 88.754 du 10 juin 1988 prévoyant le financement de trois types de mesures :

1 - le recrutement de 11 chargés de recherche (CR1) à compter du 15 août 1988 (1,2 MF TTC)

2 - l'accueil de 40 chercheurs étrangers au second semestre (5 MF TTC). Il est à noter, comme le souhaite le Ministère de la Recherche et pour permettre un suivi autonome des crédits relatifs à l'accueil des chercheurs étrangers et rendre ces crédits utilisables immédiatement, que la budgétisation de la plus grande partie de la dotation (hors charges) s'est faite sur le chapitre 643 (rémunération du personnel sur crédits) jusqu'alors inutilisé par l'INSERM bien que figurant à son plan comptable.

Dans la mesure où il s'agissait de crédits sans aucun support d'emplois et que les statuts ne permettent pas de rémunérer sur crédits sans emploi, l'établissement (à l'instar des autres EPST) s'est trouvé contraint de recourir à cet article nouveau à peine de voir les crédits inutilisables.

3 - L'accroissement des moyens des laboratoires en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP), affectés au développement des thèmes: biologie moléculaire et cellulaire, immunodéficience humaine (vaccins, antiviraux) et à l'accroissement des crédits d'équipement de l'organisme (6 MF dont 4,5 MF de CP).

B) L'ajustement des crédits inscrits au budget primitif modifié, afin d'ajuster les crédits de vacations, de formation et d'action sociale (voir annexe I).

Ces ajustements portent la réserve de 1ère section à 0,7% de la dotation de cette section.

Par ailleurs, devaient être régularisées en DM3 plusieurs décisions modificatives provisoires portant ajustement de crédits de 2° et 3° section.

Au total, la masse des crédits budgétisés entre la DM1 88 et la DM3 s'élève à 8.949 199 F qui correspondent aux recettes nouvelles HT apportées à l'organisme par le décret d'avance.

Au cours du débat qui s'est instauré, le contrôleur financier s'est étonné de l'utilisation faite par l'INSERM des crédits de vacations, "pour pourvoir des postes ouverts aux concours".

Outre qu'il a rappelé qu'il pourrait exiger le visa préalable des mémoires de vacations, il engage l'INSERM à utiliser les formules de contrat à durée déterminée (C.D.D.) pour ces postes.

Mr Dodet répond que l'engagement de l'établissement est moins fort vis-à-vis des personnes recrutées dans les cas des vacations que dans celui des C.D.D.

Annick Bertault rappelle que le trop grand délai entre l'ouverture des postes et la tenue des concours était pour partie responsable de cette situation anormale.

Mr Bravo (Ministère de la Recherche) s'inquiète lui de voir la réduction de la réserve à un taux inférieur à 1%. Mr Dodet a rappelé à ce sujet que pour ce qui concerne la formation permanente, le budget INSERM était jusqu'alors notoirement insuffisant.

De même par l'action sociale, le problème se pose pour l'accès aux cantines où "pendant un certain nombre d'années, l'INSERM a vécu en coucou dans les organismes d'accueil". Maintenant de nombreuses conventions sont signées, ce qui entraîne un coût pour l'INSERM.

Pour ce qui concerne l'accueil des chercheurs étrangers, Mr Dodet précise qu'une convention sera signée avec le C.I.E.S (Centre International des Etudiants et Stagiaires) et soumise aux tutelles de l'organisme.

Mr Heyman, contrôleur financier, y apposera - ou non - son visa. Une étude est en cours sur ce point.

Mr Dodet a rappelé également que la politique immobilière de l'INSERM devenait une urgence et n'était pas du luxe. Il regrette que la demande faite en 1987 sur la ligne "opérations immobilières" n'ait pas été satisfaite.

Sur ces points, Mr Bravo souhaite pour ce qui concerne l'immobilier, l'inventaire du stock et la prévision des besoins à venir, de même, pour ce qui concerne l'accueil des chercheurs étrangers que l'INSERM fasse connaître ses intentions et les modalités : une note sera proposée au prochain C.A.

Annick Bertault s'est ensuite exprimée sur le fait que le Décret d'Avance (D.A.) ne comportait pas de mesure immédiate quant au recrutement des CR1, notamment et était insuffisant pour rattraper le retard accumulé ces dernières années, raison pour laquelle les organisations syndicales réclamaient un collectif budgétaire.

Les mesures inscrites à ce D.A. et ce que l'on connaissait des grandes tendances du budget bien qu'allant dans un sens moins mauvais que les années précédentes (notamment sur l'emploi des ITA) n'allaient pas dans le sens du rétablissement du ratio jugé par tous satisfaisant 1 chercheur pour 2 ITA.

Se pose également le problème de voir inscrite en Décision Modificative la finalisation des crédits de recherche sur dotation globale, même s'il s'agit de recettes nouvelles.

Le SGEN-CFDT s'est également ému du faible niveau de création d'emplois d'ITA même au budget 89 et Luc Méjean, au nom du SNCS a repris l'argumentation concernant les créations d'emplois chercheurs (39 sur 89, très insuffisant ; le budget aurait pu prévoir 50 créations pour 89 + 11 au D.A.). Il a rappelé qu'il existait un décalage notoire entre les déclarations gouvernementales et la réalité.

A l'issue du débat initié par les représentants des personnels d'où rien ne ressort que la satisfaction quasi générale de la part des autres administrateurs de voir s'inverser les tendances passées, le projet de DM3 mis aux voix est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions (SNCS, SNTRS-CGT).

--:--

La prochaine réunion du C.A. se tiendra le lundi 14 novembre à 14 Heures avec, à l'ordre du jour l'examen du projet de budget primitif pour 1989.

--:--:--

Annexe 1

DEMANDE DE BUDGET COMPLEMENTAIRE
ACTION SOCIALE - FORMATION PERMANENTE

1/ FORMATION PERMANENTE -

Depuis 1981, le budget consacré à la Formation Permanente n'a cessé de croître passant de 802.000 frs en 1981 à 2.700.000 frs en 1987. Le budget 1987 augmenté de 42,11 % par rapport à celui de 1986 (1.900.000 frs) avait permis de répondre positivement aux demandes de formation tant individuelles que collectives (formation d'adaptation aux nouvelles technologies, formation de reconversion, etc...).

Le budget de 1988 en augmentation de 3,33 % (soit 2.789.707 frs) ne nous permet pas de faire face à toutes les demandes prévisionnelles du 4ème trimestre 1988. (Il est à noter que la demande initiale de 3.212.000 frs, si elle avait été accordée, aurait permis de le faire).

2/ ACTION SOCIALE -

En ce qui concerne le budget consacré à l'Action Sociale, diminué en 1987 pour abonder le budget Formation Permanente, il a été reconduit à l'identique en 1988 (soit 10.558.290 frs).

Or, tant dans le domaine de la restauration collective que dans celui de la Médecine de Prévention, la politique contractuelle menée par l'INSERM coûte cher et coûtera de plus en plus cher.

Dans le domaine de la restauration collective, l'INSERM ayant très peu de cantines "propres", est obligé de demander à des organismes extérieurs (CNRS, Universités, Administrations) d'héberger ses agents pour les repas de midi. Or, si dans les années antérieures ces organismes n'exigeaient pas ou peu de contrepartie financière, à l'heure actuelle cela n'est plus le cas et nous sommes contraints de signer des conventions d'hébergement prévoyant une participation au coût réel du repas (prix de l'assiette, frais de fonctionnement, frais de personnels).

En Médecine de Prévention, la mise en place d'une politique contractuelle importante (conventions avec l'Assistance Publique, avec les CHR, etc...) coûte elle aussi très cher à l'INSERM.

Le budget prévisionnel 1988 en Action Sociale ne nous permettra pas de faire face aux prévisions de dépenses du 4ème trimestre. (Il est à noter également que la demande initiale 1988 de 11.941.945 frs aurait permis de faire face aux dépenses).

TABLERAU COMPARATIF
BUDGET FORMATION PERMANENTE - ACTION SOCIALE

	1986	1987	1988
Budget F.P	1.900.000	2.700.000 soit une augment. de 42,11 %	2.798.707 soit une augment. de 3,33 %
Budget A.S.	11.343.690	10.558.290 soit une diminution de 6,93 %	10.558.290 reconduction identique
TOTAL BUDGET OEUVRES SOCIALES	13.243.690	13.258.290 soit une augment. de 1,11 %	13.347.997 soit une augment. de 0,68 %

ACTION SOCIALE -

Disponible au 13.9.1988 : 770.000 francs

Prévisions de dépenses pour le 4ème trimestre 1988 :

Marseille : 300.000 frs (total de la demande budgétaire de Marseille
pour l'Action Sociale : 969.345 frs)

Paris et

Province : 770.000 frs

TOTAL : 1070.000 frs

FORMATION PERMANENTE -

Disponible au 13.9.1988 : 376.360 francs

Prévisions de dépense pour le 4ème trimestre 1988 :

Montpellier : 61.000 frs

Marseille : 30.000 frs

Toulouse : 30.000 frs

Intervenants : 150.000 frs

stages

individuels : 450.000 frs (dont 120.000 frs stages informatique
longue durée)

stages col-

lectifs prévus : 150.000 frs

TOTAL : 871.000 frs

.../...

FORMATION PERMANENTE - TABLEAUX COMPARATIFS

Année	Budget primitif	Dépenses engagées	Nombre d'agents ayant suivi une formation	
			Demandes individuelles	Stages à l'initiative de l'Administration
1981	802.000 ₣	565.694 ₣	255	-
1982	1.022.300 ₣	730.350 ₣	249	56
1983	1.323.000 ₣	1.469.580 ₣	385	265
1984	1.550.000 ₣	2.078.557	383	644
1985	1.800.000 ₣	2.249.252 ₣	393	686
1986	1.900.000 ₣	2.883.667 ₣	367	867
1987	2.700.000 ₣	2.940.000 ₣	427	1.159

3/ - VACATIONS

Les raisons qui expliquent l'augmentation du volume des vacations en 1988 :

1. Recrutement de vacataires plein-temps, pour des périodes minimales de six mois pour remplacer des titulaires en congés bonifiés ou en congés formation.
2. Recrutement de vacataires plein-temps pour de longues périodes pour pourvoir les postes des unités ou services du siège en attente des concours.

En 1987, ce type de postes étaient pourvus par des Contrats à durée déterminée (CDD) ; en 1988 ces fonctions ont été assurées par des vacataires. Afin d'éviter de renouveler la situation de 1987 où les concours de recrutement se trouvaient faussés du fait de la présence sur les postes offerts au concours d'agents bénéficiant de CDD, il avait été décidé pour 1988 de ne pas remettre en place des CDD mais seulement des vacations qui présentent un caractère plus temporaire et ne créent pas un lien juridique aussi fort entre l'agent et l'organisme.

En conclusion, l'enveloppe de crédits 231, qui était utilisée auparavant exclusivement pour financer le remplacement des agents en congés de maladie ou de maternité a servi en 1988 à recruter des vacataires à plein-temps pour des périodes allant souvent jusqu'à six mois.

Par ailleurs, les concours de recrutement d'ITA ne donneront lieu à des nominations effectives que vers le 1er janvier 1989 alors qu'il avait d'abord été prévu que ces recrutements puissent se faire dès le début du 4ème trimestre 1988.

SNTRS-CGT

SECTIONS LOCALES
DE VILLEJUIF

Communiqué

Les sections du SNTRS-CGT de Villejuif ont rencontré le 15 décembre 1988 Monsieur PAOLETTI, Directeur des Sciences de la Vie du CNRS, afin d'évoquer les revendications du personnel et les intentions du CNRS concernant les différents instituts de Villejuif.

La mobilisation à l'IRSC (à la suite de la fermeture de l'ER 304 notamment) a contraint le CNRS à expliquer ses intentions, à ménager des ouvertures et à afficher une volonté de relance de l'activité et du soutien à cet institut. Des problèmes et des ambiguïtés demeurent cependant : les chercheurs et ITA ont tout intérêt à rester vigilants et mobilisés pour que le CNRS tienne ses engagements et ne laisse pas dépérir l'IRSC.

Concernant l'ICIG, le Directeur des Sciences de la Vie a confirmé les craintes que le SNTRS-CGT avait exprimées lors de l'Assemblée Générale du 13 décembre : il penche aujourd'hui fortement pour la fermeture de l'UA 1163. Son intention est de soutenir une ou deux équipes dont la qualité scientifique est reconnue. Ce soutien prendrait la forme d'une "SDI" (Structure Diverse d'Invention) et non d'un laboratoire propre du CNRS. Il ne souhaite d'ailleurs pas, de façon plus générale, créer de laboratoire propre du CNRS au cours de son mandat.

Le SNTRS-CGT est totalement opposé à la gestion du CNRS sous forme de SDI : celles-ci ont été mises en place en 86, par l'ancienne Direction du CNRS qui comptait ainsi mettre le CNRS à disposition des universités et des industriels. Une SDI est une structure transitoire directement gérée par le Secteur Scientifique sans évaluation par le Comité National, sans garantie sur la durée de vie et les moyens affectés. Par le biais des SDI, les Directeurs Scientifiques peuvent restructurer sans aucun contrôle et sans que les intéressés aient de moyens d'intervention. Le SNTRS-CGT ne peut cautionner cette forme d'organisation de la Recherche.

Puisque le CNRS est prêt à soutenir l'activité de certaines équipes, il doit le faire sous des formes structurelles efficaces et démocratiques. Si le CNRS considère qu'il faut restructurer certaines activités de l'UA 1163, il doit prendre ses responsabilités de Direction Scientifique : ce n'est pas en laissant se dégrader des situations qu'on connaît parfaitement et en élagant ensuite dans ce qui est "non viable" et "viable" qu'on construit une dynamique scientifique.

Pour le SNTRS-CGT, des évolutions sont souhaitables à l'ICIG. Elles doivent être programmées, clairement affichées et soutenues. C'est pourquoi nous pensons qu'une durée de deux ans (mandat proposé par la commission 27 du CNRS) peut être mise à profit pour une restructuration qui doit clarifier certaines situations, préserver le potentiel scientifique et maintenir l'emploi de plus de soixante ITA payés par les associations caritatives.

Environ 80 ingénieurs, techniciens, administratifs, chercheurs, médecins sont rémunérés par l'association Claude-Bernard et contribuent aux recherches menées au sein de l'UA 1163 (sans qu'il n'en coûte rien au CNRS) :

- 25 d'entre eux travaillent dans les laboratoires de l'ICIG et quelques unités INSERM environnantes ;
- 25 pour l'Assistance Publique (secrétariat, vacations de médecins) ;

- Une trentaine sont regroupés dans des services communs (essentiellement bibliothèque, animalerie, iconographie, administration, gestion...) nécessaires à une communauté scientifique beaucoup plus large que les seuls laboratoires de l'ICIG : les unités INSERM, le service hospitalier, les activités d'enseignement sont quotidiennement utilisateurs de ces services communs.

Les conséquences du retrait du label CNRS iraient au-delà de la seule UA 1163. Il est indispensable et urgent que chacun des organismes de tutelle prenne ses responsabilités : cela doit passer par une concertation CNRS, INSERM, Assistance Publique, Claude-Bernard, université, définissant le rôle, les prérogatives et les moyens affectés par chacun d'entre eux. L'emploi doit être maintenu et le SNTRS-CGT renouvelle sa demande d'un plan d'intégration, pour ceux qui le souhaite, dans les organismes publics. L'INSERM, le CNRS et l'AP profitent en effet depuis des années du travail des hors-statuts. Toute solution, fiable à terme, doit prendre en compte la nécessité d'emplois permanents dans la Recherche Publique et les activités hospitalières.

Le SNTRS-CGT soumet à la discussion des personnels et à la négociation le projet d'une fédération regroupant les différentes activités de l'ICIG. Actuellement la recherche contre le cancer doit rester une priorité et les moyens de cette recherche existent à l'ICIG. Les services communs, notamment, devraient être gérés par les différents partenaires de cette fédération. Mais pour cela, le CNRS doit soutenir les équipes sous les formes structurelles normales : unité associée ou laboratoire propre. L'INSERM également doit soutenir clairement les activités et les moyens mis au service de ses laboratoires. L'association Claude-Bernard pourrait se doter d'un laboratoire propre en concertation avec l'AP. L'ARC, pourvoyeur de fonds pour le traitement de hors statut, doit cesser ses menaces sur l'emploi.

Les travailleurs scientifiques et les chercheurs qui ont, de par leur fonction, des responsabilités particulières, doivent se mobiliser autour d'un projet cohérent et proposer des choix thématiques prenant en compte l'ensemble des compétences existantes.

Le Conseil du Département des Sciences de la Vie du CNRS examine le devenir de l'UA 1163 le 13 janvier 1989. Tout doit être mis en oeuvre pour qu'aucune décision hâtive, irréversible ou partielle ne soit prise ce jour là. La pire des solutions serait de casser une structure existante sous prétexte des problèmes qu'on a laissé s'accumuler.

Villejuif, le 21 décembre 1988

88 COTISATIONS

Soldez l'année, adressez vos chèques le plus rapidement possible à la Trésorerie Nationale. Il y a encore du travail à nous adhésions pour que toutes les sections cotisations le solde 88 ds C'EST INDISPENSABLE POUR LA VIE DE NOTRE SYNDICAT.

89 :

les timbres et talons de cartes 89 ont été adressés aux Trésoriers ds sections dans le courant de cette semaine. La campagne de remise du talon, du 1er timbre FNI, et de la carte pluriannuelle pour les nouveaux adhérents peut commencer. C'est un moment privilégié pour le recrutement de nouveaux adhérents au SNTRS GST...